

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

Les « mortes pour la France » et les « anciennes combattantes » : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962)

Élodie Jauneau

Parce que les femmes ne sont jamais considérées comme des soldats à part entière – d'abord parce que ce sont des femmes, ensuite parce qu'elles ne sont pas armées – bon nombre d'« héroïnes » de guerre sont ignorées de la mémoire combattante. Évoluant en marge du reste des troupes, elles sont également en marge de l'imaginaire collectif. Et pourtant.

De la Seconde Guerre mondiale à la guerre d'Algérie, elles sont nombreuses à avoir servi sous les drapeaux et sous l'uniforme, certaines d'entre elles y ayant même trouvé la mort. Mais qui se souvient aujourd'hui de ces militaires féminines de la première génération, sinon elles-mêmes et quelques hommes œuvrant pour leur reconnaissance ?

Depuis la loi Paul-Boncour du 11 juillet 1938 « sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre », le nombre de femmes militaires n'a cessé d'augmenter pour atteindre aujourd'hui 12 % des effectifs de l'armée française. Des premiers contrats limités à la durée de la guerre, à ceux postérieurs au décret du 15 octobre 1951¹, les femmes sont passées du statut d'auxiliaires à celui de personnels féminins des armées.

C'est en 1940, à Londres, que la loi Paul-Boncour prend tout son sens, car pour la première fois dans leur histoire, les femmes sont officiellement autorisées à s'engager dans l'armée, celle de la France libre. Pour autant, alors que leurs contrats stipulaient qu'elles ne s'engageaient que pour la durée de la guerre, nombre d'entre elles poursuivirent leur carrière naissante de militaire en Indochine, puis en Algérie. La brèche d'une féminisation de l'armée française, ouverte pendant la Seconde Guerre mondiale, ne s'est donc jamais refermée. De quelques centaines en 1940, les effectifs militaires féminins en Indochine sont de l'ordre de 2 000, pour atteindre 6 000 à la fin de la guerre d'Algérie, dont plus d'un millier sur place en Afrique du Nord².

En théorie, les femmes ont donc désormais accès à la carrière militaire. Mais dans la pratique, elles sont loin d'être considérées comme des soldats comme les autres –

¹ Décret n° 51-1197 du 15 octobre 1951, « portant statut du personnel des cadres militaires féminins », *Journal officiel de la République française*, 15 et 16 octobre 1951, p. 10 433-10 436.

² Élodie Jauneau, *La féminisation de l'armée française pendant les guerres (1938-1962) : enjeux et réalités d'un processus irréversible*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Gabrielle Houbre, 2011, université Paris Diderot, p. 426.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

sous-entendu comme les hommes – et la mémoire collective peine à intégrer ces militaires d'un « nouveau genre ».

La France qui est très attachée au « devoir de mémoire », et qui multiplie les cérémonies commémoratives, semble faire peu de cas de celles qui se sont battues aux côtés des hommes – dans les rangs de l'armée – pendant les trois guerres qui se sont succédées sans discontinuer entre 1939 et 1962. La « Patrie reconnaissante » – pour reprendre l'expression consacrée – est donc très sélective.

Ici, c'est sur les femmes militaires que l'accent sera mis, davantage que sur les civiles, et ce pour plusieurs raisons. D'abord parce que l'historiographie des femmes dans la résistance intérieure a déjà contribué à mettre en lumière l'inégale répartition des distinctions et des hommages entre hommes et femmes³. Ensuite, parce que s'il est relativement admis aujourd'hui que des civiles aient pu s'illustrer avec bravoure au service de la France, la (re)connaissance de l'engagement militaire féminin et de ses distinctions demeure moins connue. Les résistantes, considérées à raison comme des combattantes sans uniforme, ont été davantage célébrées que les militaires. Enfin, en ce qui concerne les deux guerres de décolonisation que sont l'Indochine et l'Algérie, l'engagement militaire des femmes est encore moins (re)connu que pendant la Seconde Guerre mondiale ; ce qui amène à réfléchir d'une manière plus empirique sur le poids de la victoire dans la construction de la figure du « héros » ou de l'« héroïne » militaire dans l'imaginaire collectif.

Il s'agira alors d'analyser par le prisme du genre, la figure du « héros militaire », emblématique du valeureux combattant, qui écrase de tout son poids historique les femmes « mortes pour la France » ou les « anciennes combattantes ». Un premier point présentera l'héritage de la Seconde Guerre mondiale, le rôle de la victoire et du prestige sexué qu'elle confère à ses résistant-e-s. Les guerres d'Indochine et d'Algérie feront l'objet d'un second point qui montrera à la fois la persistance d'une inégale reconnaissance entre hommes et femmes, particulièrement forte dans un contexte de défaites militaires et politiques. Enfin, la question de l'(in)existence d'un statut d'« anciennes combattantes » sera analysée.

³ Voir par exemple les travaux de : Claire Andrieu, « Les résistantes, perspectives de recherche », *Le mouvement social*, n° 180, juillet-septembre 1997, p. 69-96 ; Marie-France Brive, « Les résistantes et la Résistance », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, « Résistances et Libérations : France 1940-1945 », n° 1, 1995, p. 57-66 ; Luc Capdevila et Fabrice Virgili, « Guerre, femmes et nation en France (1939-1945) », 2000, [en ligne, site consulté le 1^{er} octobre 2012], Margaret Collins-Weitz, *Les Combattantes de l'ombre*, Paris, Albin Michel, 1997 ; Christine Lévisse-Touzé, Vladimir Trouplin et Guy Krivopissko, *Dans l'honneur et par la victoire. Les femmes compagnon de la Libération*, Paris, Tallandier, 2008 ; Rita Thalmann, « L'oubli des femmes dans l'historiographie de la Résistance », *Clio Histoire, Femmes et Sociétés*, « Résistances et Libérations : France 1940-1945 », n° 1, 1995, p. 21-36 et Évelyne Morin-Rotureau (dir.), *1939-1945 : combats de femmes. Françaises et Allemandes, les oubliées de la guerre*, Paris, Autrement, 2001.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

La Seconde Guerre mondiale : le prestige sexué de la victoire

Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, l'heure est davantage à la revirilisation et à la revalorisation de l'armée française et de ses héros libérateurs qu'aux préoccupations de genre liées à sa féminisation naissante. Les femmes ayant servi dans l'Arme féminine de l'armée de terre (AFAT) sont alors plus de 10 000, mais elles sont vivement encouragées à rejoindre leurs foyers et à retrouver une vie « normale ». Pour les y inciter, l'AFAT est dissoute moins d'un an après la fin du conflit, et ce, après avoir intégré dans ses rangs l'ensemble des volontaires féminines des Forces françaises de l'Intérieur (FFI). Elle est remplacée par le service du Personnel féminin de l'armée de terre (PFAT) dont les effectifs sont trois fois inférieurs à ce qu'ils étaient en 1945. D'ailleurs, les hommages qui leur sont rendus insistent tous sur le caractère provisoire et exceptionnel des engagements qu'elles ont contractés entre 1940 et 1945⁴.

En termes de reconnaissance publique immédiate, l'Ordre de la Libération fait ainsi figure d'exemple pour avoir considérablement négligé l'action des femmes militaires ayant œuvré pour la Libération. Ne serait-ce qu'à Londres, au plus fort de la guerre, elles étaient près d'un millier à avoir rejoint le Corps des volontaires françaises (CVF) mis sur pied entre 1940 et 1941. Ce sont autant de femmes qui auraient largement mérité, comme Marie Hackin⁵, d'être élevées au rang de « compagnes » de la Libération. Mais Marie Hackin n'a eu la Croix de la Libération que parce qu'elle a eu le malheur de périr en mer avec son mari Joseph, lui-même destiné à devenir compagnon. C'est d'autant plus paradoxal que cet ordre a été créé dans le but de « récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de la libération de la France et de son Empire⁶ ». Comment expliquer alors que Simone Mathieu ou Hélène Terré par exemple, qui ont largement contribué à la création du CVF, n'aient pas été distinguées de la sorte ? Et comment légitimer la distinction de Marie Hackin au même titre que Laure Diebold ou Berthy Albrecht, toutes bien plus exposées aux dangers dans la résistance intérieure ?

La figure masculine du compagnon écrase de tout son poids celle des rares femmes qui se sont vues décernées le même titre : elles ne sont que six sur 1 059 Croix de la Libération. Il en va de même pour la Médaille de la Résistance et celle du combattant volontaire de la Libération où les femmes ne sont que 10 % parmi les récipiendaires⁷,

⁴ Service historique de la Défense (SHD). Département de l'armée de terre. 7 P 73. Organisation des petites unités. Dossier 1. Direction de l'AFAT puis Service du personnel féminin de l'armée de terre. Ordre du jour du 28 février 1946.

⁵ Christine Lévisse-Touzé, Vladimir Trouplin et Guy Krivopissko, *Dans l'honneur et par la victoire. Les femmes Compagnon de la Libération*, Paris, Tallandier, 2008, p. 29. Deux autres femmes du CVF sont mortes en opération mais n'ont pas été élevées au rang de compagnon de la Libération : Valentine Malarohe et Césarine Bigerel.

⁶ Ordonnance n° 7 du 16 décembre 1940 « créant l'Ordre de la Libération », *Journal officiel de la France Libre*, n° 2, 20 janvier 1941, p. 7.

⁷ Sylvie Chaperon, « Les récompenses des résistantes », dans Évelyne Morin-Rotureau (dir.), *1939-1945 : combats de femmes...*, op. cit., p. 178.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

la grande majorité d'entre elles l'ayant reçue au titre d'une résistance civile et non d'un engagement militaire. Enfin, la Médaille de la Résistance n'est plus attribuée depuis 1947 (sauf à titre posthume). Dans ces conditions, on comprend mieux pourquoi les femmes y sont largement sous-représentées dans la mesure où les années d'après-guerre sont avant tout marquées par leur obtention du droit de vote sensé récompenser leur patriotisme. Mais aussi parce que l'État a une conception militaire de la Résistance qui – de fait – laisse peu de place aux femmes. À l'heure du bilan humain, ce sont donc les « mort-e-s pour la France » qui occupent l'espace mémoriel.

Il est impossible de recenser ici toutes les femmes qui sont mortes sous l'uniforme français pendant la Seconde Guerre mondiale mais, ce qui est sûr, c'est qu'aucune formation féminine n'a été épargnée.

Dans le Corps féminin des transmissions (CFT), créé en 1943 par le général Merlin, cinq femmes sont mortes en mission spéciale. Méconnues de l'opinion, oubliées des hommages, seul un cercle très restreint se souvient d'elles. En 1947, le général Merlin leur témoigne tout son respect dans le « martyrologe du CFT⁸ », ainsi que celui de l'ensemble de l'arme des transmissions qui se doit, selon lui, d'« honorer leur mémoire ». Rappelant brièvement quelles furent leurs missions, il s'attarde plus longuement sur les circonstances de leur disparition. Et il insiste sur le fait que leur courage n'avait rien à envier à celui des hommes. Il s'agit d'Élisabeth Torlet, Marie-Louise Cloarec, Eugénie Djendi, Pierrette Loin et Suzanne Mertzizen. Mais leur mort est entourée de mystère. Parachutées en France pour prêter main forte aux unités FFI pendant les combats de la Libération, elles sont capturées par la Gestapo et déportées à Ravensbrück. Elles auraient alors été pendues, exécutées sommairement ou déplacées dans un autre camp pour y mourir⁹.

Toujours en 1947, le général Merlin dresse le bilan des pertes humaines du CFT : « Sur mille deux cent soixante-quinze jeunes femmes engagées au corps féminin de transmission (CFT), dix-neuf n'allaient pas connaître la fin des hostilités. [...] Leurs noms [...] sont gravés dans la pierre du Mont Valérien et sur la stèle de Ramatuelle parmi ceux de leurs Camarades des Services Spéciaux morts en héros pour que renaisse la Liberté¹⁰. »

Les ambulancières non plus n'ont pas été épargnées. Souvent en première ligne, elles sont les plus exposées au feu. Leurs manœuvres en pleine nuit tous phares éteints, les évacuations des blessés sous les tirs d'obus, et parfois en contact avec des soldats ennemis¹¹, sont autant de circonstances qui causèrent de nombreux décès. Dans la mémoire collective, il y a peu de traces de leur expérience guerrière. Quelques-unes

⁸ Lucien Merlin (général de division), *Les femmes dans l'arme des transmissions*, Alger, Imprimerie Imbert, 1947, p. 18.

⁹ Lucien Merlin, *Les femmes...*, *op. cit.*, p. 18. Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC). F Δ Rés 797/IV/11/77 (25). Fonds ADIR. Dossier des parachutistes françaises exécutées à Ravensbrück en janvier 1945. Témoignage de Roxane Laberoux.

¹⁰ BDIC. F Δ Rés 797/IV/11/77 (25). Extrait de la publication du général Merlin du 25 février 1947.

¹¹ Solange Cuvillier, *Tribulations d'une femme dans l'Armée française*, Paris, Lettres du Monde, 1991, p. 23, et Christiane N. Nelly, *Les ambulancières dans la bataille, De la Croix Rouge à la 9^e DIC : 1940-1945*, Paris, Lavauzelle, 1994, p. 210.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

ont leurs noms gravés dans la pierre des monuments aux morts, mais un seul en France leur rend exclusivement hommage : le « carré du souvenir » à Réchésy dans le Territoire de Belfort, inauguré le 24 novembre 1991¹². Ce monument rend « hommage aux ambulancières du 25^e bataillon médical et en souvenir de ses morts. En mémoire des ambulancières de la 1^{ère} armée française. Les ambulancières du 8^e bataillon médical, 4^e DMM¹³. Italie, France, Allemagne. [...] Le 15^e bataillon médical de la 1^{ère} division blindée¹⁴ ». Il est surplombé par un médaillon représentant Denise Ferrier, mortellement blessée par un obus de mortier à l'âge de vingt ans en janvier 1944. La construction de ce monument ne s'est pas faite aisément. Comme le souligne Christiane Nelly, les débuts furent difficiles¹⁵. D'autant plus qu'il s'agit d'une initiative féminine visant à rendre hommage à des soldates, plus de quarante ans après les faits. Alors que la construction de mémoriaux en l'honneur des hommes n'a jamais posé de problème, tant cette pratique est solidement implantée dans notre culture.

Au début des années 1950, d'autres hommages¹⁶ sont rendus à Denise Ferrier. La plupart mettent l'accent sur sa jeunesse. Deux fois mineure, civilement et civiquement – parce que femme –, cette mort au combat contredit les lois du genre. Des femmes qui ne sont pas citoyennes, auxquelles les gouvernements successifs ont toujours refusé le droit de vote, tombent à la guerre comme des hommes, faisant preuve de patriotisme et de courage, vertus jusqu'alors exclusivement reconnues aux hommes. Enfin, si la mort au champ d'honneur se conjugue au féminin, il en va de même pour les « blessures de guerre ». À la fin de l'année 1944, le lieutenant Suzanne Rouquette est grièvement blessée par balle dans le Territoire de Belfort. Le 10 décembre 1944, elle est amputée d'une jambe. Alors que l'image du blessé, du mutilé ou de l'invalidé, était jusqu'alors incarnée par le poilu héroïque de la Grande Guerre, les traces physiques du combat marquent désormais les corps des femmes.

En ce qui concerne les Rochambelles – les ambulancières de la 2^e division blindée du général Leclerc –, elles ont dans l'ensemble été moins touchées par la mort ou les blessures de guerre, mais elles n'en étaient pas moins au contact du danger. L'une d'entre elles est portée disparue en août 1944. Micheline Grimprel, engagée sous le nom de Micheline Garnier¹⁷ disparaît sans laisser de trace. Restée seule au volant de son ambulance, sa coéquipière ayant été blessée aux abords d'Argentan, les enquêtes concluent à une arrestation. Identifiée comme « Scarabée » (pseudonyme qu'elle portait lorsqu'elle servait au sein du réseau Alliance), elle aurait été déportée à

¹² Élodie Jauneau, « Des femmes dans la 2^e division blindée du général Leclerc. Le groupe Rochambeau : un exemple de féminisation de l'armée pendant la Deuxième Guerre mondiale et la guerre d'Indochine », *Travail, Genre et Sociétés*, n° 25, 2011, p. 121.

¹³ Division marocaine de montagne.

¹⁴ « En hommage aux ambulancières du 25^e bataillon médical et en souvenir de ses morts », MemorialGenWeb [en ligne, consulté le 12 novembre 2007].

¹⁵ C. N. Nelly, *Les ambulancières...*, *op. cit.*, p. 227.

¹⁶ Blanche Fat, « De 1940 à 1956. Avec l'Armée des femmes de France », *Le Journal d'Alger*, n° 2 147, 25 juillet 1956, p. 1 et 5.

¹⁷ Ou Marie-Louise Charbonnel.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

Ravensbrück. En 1989, sa famille a publié un ouvrage qui retrace « une enquête menée depuis quarante-cinq ans¹⁸ », et qui n'a toujours pas abouti aujourd'hui. Finalement, bien que les hommages soient réels, ils ne laissent que peu de traces dans une société d'après-guerre en reconstruction. Comme pour chaque lendemain de guerre, les mœurs traditionnelles sont réaffirmées et l'État endosse tour à tour les responsabilités de démographe, père et gendarme¹⁹. « En tout état de cause, les brèches ouvertes par les guerres sont rapidement colmatées quand revient la paix²⁰ ». Comme le rappelle Michelle Perrot, « les femmes sont renvoyées, au nom même de leur civisme, à la sphère privée, proclamée la clef des reconstructions et des redressements nationaux ». Et c'est parfois bien des années après qu'elles décident de raconter ou de publier leurs souvenirs de guerre²¹.

Avec la fin de la Seconde Guerre mondiale débute la guerre d'Indochine suivie par celle d'Algérie qui viennent renforcer la position des femmes dans l'armée, même si leur (re)connaissance demeure toute relative. À nouveau, les femmes prouvent qu'au front comme à l'arrière, la mort glorieuse n'est pas sexuée. Quant à celles qui rentrent de ces deux guerres de décolonisation, elles s'ajoutent à celles qui œuvrent pour leur reconnaissance en tant qu'« anciennes combattantes » depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

De l'Indochine à l'Algérie : persistance et résistance des barrières de genre dans la défaite

Dans un premier temps, obtenir un résultat chiffré fiable des pertes féminines en Indochine s'est révélé quasiment impossible, tant les sources sont muettes ou discordantes sur ce point. Les plus exploitables sont celles du SHD ainsi que le *Bulletin PFAT* et *Bellone* – revue militaire féminine fondée en 1948 et publiée jusqu'en 1967. En croisant les différentes sources disponibles, on peut en conclure que cent à deux cents femmes ont trouvé la mort en Extrême-Orient, soit entre 5 et 10 % des effectifs militaires féminins engagés sur place ; alors qu'elles ne

¹⁸ Gilberte A. Parthenay-Charbonnel, *Où est Scarabée ?*, Batz-sur-Mer, G.A. Parthenay-Charbonnel, 1989, 176 p.

¹⁹ Luc Capdevila, François Rouquet, Fabrice Virgili et Danièle Voldman, *Hommes et Femmes dans la France en guerre, 1914-1945*, Paris, Payot, 2003, p. 109-128.

²⁰ Michelle Perrot, « Sur le front des sexes : un combat douteux », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 3, juillet 1984, p. 73.

²¹ Pour n'en citer que quelques-uns : Joséphine Baker et Marcel Sauvage, *Les mémoires de Joséphine Baker*, Paris, Dilecta, 2006 (1949) ; Jeanne Bohec, *La plastiqueuse à bicyclette*, Paris, Sextant, 2004 (1975) ; Éliane Brault, *L'épopée des AFAT*, Paris, Pierre Horay, 1954 ; Solange Cuvillier, *Tribulations d'une femme dans l'Armée française. Ou le patriotisme écorché*, Paris, Lettres du Monde, 1991 ; Suzanne Lefort-Rouquette, *Calinot chez les ambulancières de la 9^e DIC*, Paris, Comité des traditions des troupes de marine, 1978, réédité en 2005 sous le titre *Des ambulancières dans les combats de la Libération, avec les soldats de la 9^e division d'infanterie coloniale*, Paris, L'Harmattan ; Suzanne Massu, *Quand j'étais Rochambelle*, Paris, Grasset, 1969 ; Tereska Torrès, *Une Française libre. Journal 1939-1945*, Paris, Phébus, 2000 ; Édith Vézy, « Gargamelle », *mon ambulance guerrière 2^e DB*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; Rachel Windsor, *J'étais une volontaire*, Paris, Cahiers de l'Office français d'édition n° 54, 1945.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

représentent guère plus de 2 % de l'effectif total des troupes françaises en Extrême-Orient (TFEO). D'un point de vue global, ce sont 15 à 20 % des effectifs du Corps Expéditionnaire qui perdirent la vie en Indochine.

En ce qui concerne le souvenir de la guerre d'Indochine, soldée par une défaite française, celui-ci ne donne absolument pas lieu aux mêmes commémorations que les deux guerres mondiales. Plus sobres ou plus discrets, dépouillés de toute symbolique victorieuse, les monuments aux morts de la guerre d'Indochine sont également moins nombreux mais ne manquent jamais de mentionner le nom des morts. Et c'est sans surprise que ceux des femmes sont très difficiles à trouver.

Un seul monument rend hommage aux femmes : la stèle de la caserne de Croÿ à Versailles sur laquelle sont inscrits les noms de vingt-huit PFAT ayant trouvé la mort en Indochine²². Elle est, hélas, très incomplète car la liste s'achève en 1952 alors que la guerre a duré jusqu'en 1954²³. De Croÿ symbolise le point de départ de toutes celles qui « dans l'indifférence générale, sont parties pour une guerre lointaine, servir leur pays²⁴ ». Cette indifférence se confirme à l'échelle nationale puisque sur deux cent un lieux de mémoire répertoriés²⁵ par l'Association nationale des anciens et amis de l'Indochine et du souvenir indochinois (ANAI), cette stèle est la seule qui leur est exclusivement consacrée.

Le mur du souvenir du mémorial des guerres en Indochine à Fréjus²⁶, inauguré le 19 décembre 1996 ne comptabilise que dix-huit femmes sur les vingt-huit de la stèle.

Quant au site *Mémoire des Hommes* du ministère de la Défense, pourtant « destiné à mettre à la disposition du public des bases de données ayant pour vocation d'honorer la mémoire de celles et ceux qui ont participé ou donné leur vie au cours des conflits de l'époque contemporaine », il n'en recense que quinze dans la rubrique « Morts pour la France ».

À la lecture du *Bulletin PFAT*, les chiffres annoncés pour les PFAT mortes en Indochine sont tout aussi différents. Seuls deux numéros les mentionnent clairement. Celui de septembre 1950, évoque « vingt-cinq AFAT tombées en service commandé en Indochine depuis 1946²⁷. » Ce chiffre est confirmé quelques pages plus loin par l'« ordre du jour » du 12 août 1950 du général de corps d'armée Carpentier : « Vingt-cinq d'entre elles, venues comme volontaires dans ce pays, ne retourneront plus dans leurs foyers. Tombées au champ d'honneur ou décédées à la suite de cruelles maladies contractées en service, toutes celles-là avec la même foi dans les destinées

²² Élodie Jauneau, « Des femmes dans la 2^e division blindée... », *op. cit.*, p. 117-118.

²³ Paul Renaud : courrier électronique, 6 juillet 2008.

²⁴ Paul Renaud, « [Éloge des Personnels féminins des armées de terre \(PFAT\) en Indochine](#) », ANAI - Site officiel de l'Association nationale des anciens et amis de l'Indochine et du souvenir indochinois, 4 décembre 2004 [en ligne, consulté le 9 octobre 2009].

²⁵ « [Lieux de mémoire](#) », ANAI – Site officiel de l'ANAI et du Souvenir indochinois [en ligne, consulté le 12 septembre 2008].

²⁶ « Le Mémorial des guerres en Indochine », Le Mémorial des guerres en Indochine, site internet consulté le 12 décembre 2008 (http://www.memorial-indochine.org/4_mur_virtuel.php, le lien n'est plus actif).

²⁷ « Prise d'armes en l'honneur du PFAT », *Bulletin PFAT*, n° 7, septembre 1950, p. 4.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

de la Patrie et avec le même courage, ont donné leur vie pour la France²⁸ ». Pourtant, la stèle de Croÿ n'en recense que vingt-trois pour la période 1946-1950. Dans le numéro de juin 1952, le *Bulletin PFAT* reproduit un article du *Figaro* et mentionne un « lourd tribut » versé par le PFAT : « Onze d'entre elles sont déjà « mortes pour la France », surprises dans des embuscades... Dix-sept autres sont décédées en Indochine à la suite de maladies tropicales. Au total, vingt-huit noms qui figurent sur une humble plaque de marbre apposée sur le mur d'un couloir de caserne²⁹. » À nouveau, les chiffres sont discordants puisque le 12 août 1950, à l'appel des vingt-cinq PFAT mortes en Indochine, le général de corps d'armée Carpentier en citait déjà quatorze « mortes pour la France ».

Quoi qu'il en soit, ces quelques données sont très éloignées de celles figurant dans les archives du département de l'armée de terre. Un début d'explication, certes peu satisfaisant, pourrait être apporté. Le caractère inattendu et nouveau de l'engagement des femmes en Indochine pourrait avoir focalisé l'attention des observateurs pendant les premiers temps de la guerre, produisant ainsi un relevé précis et nominatif des premières « mortes pour la France ». Est-ce parce qu'elles ont été plus d'une centaine à mourir en Extrême-Orient que les relevés et les hommages se sont faits plus rares et moins systématiques par la suite ? Impossible à dire, mais cinquante-trois d'entre elles ont pu être clairement identifiées par croisement des différentes sources précédemment citées. Le résultat de cette recherche révèle donc les lacunes du recensement des femmes mortes en Indochine.

Les seules bases de données spécifiquement consacrées aux « Morts pour la France » sont celles du site du ministère de la Défense et du mur du souvenir du mémorial de Fréjus. En croisant ces deux bases, le nombre de femmes « mortes pour la France » s'élève à trente-cinq dont vingt-six pour la seule période 1946-1952 ; ce qui confirme le caractère très incomplet de la liste figurant sur la stèle de Croÿ.

Les causes des décès sont assez variées : les bases de données précédemment citées recensent aussi bien des maladies, des embuscades, des accidents, des fusillades, des obus ou des mines. Contrairement aux idées reçues, l'attribution de la mention « mort-e pour la France » ne résulte pas forcément d'une mort particulièrement héroïque au front puisque les maladies ou les accidents en dehors du service commandé n'excluent pas les victimes de cette attribution. Par ailleurs, les archives du Bureau des archives des victimes des conflits contemporains (BAVCC) de Caen abondent également dans ce sens puisqu'elles recensent aussi bien des victimes civiles que militaires et que leur mort n'est pas toujours liée au combat physique ou à l'épreuve du feu. Les militaires tombées en Indochine sont donc « mortes pour la France », au même titre que de nombreuses résistantes avant elles.

En ce qui concerne la guerre d'Algérie, retrouver la trace des femmes tombées au champ d'honneur est une tâche encore plus ardue tant la cicatrice que cette guerre a laissée est encore vive, mais aussi parce que nombre d'entre elles étaient des Françaises de souche nord-africaine et que la composition et l'orthographe parfois

²⁸ « Ordre du jour du général commandant en chef », *Bulletin PFAT*, n° 7, *op. cit.*, p. 5.

²⁹ Charles Haquet, « Le 7 avril, la 50^e promotion des PFAT coloniales se préparera à partir pour l'Indochine », *Bulletin PFAT*, n° 14, juin 1952, p. 12.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

fantaisistes de leurs noms par les autorités et/ou les bases de données rendent cette quête quasiment impossible.

En revanche, il est possible d'affirmer que parmi les mortes pour la France, toutes les spécialités « féminines » sont représentées : convoyeuses de l'air, attachées féminines des Sections administratives spécialisées (SAS), Équipières médico-sociales itinérantes (EMSI), etc.

Parmi les EMSI, c'est Ginette Thévenin-Copin qui fournit la liste la plus complète actuellement disponible : Christiane Guenon, Djamila Keira Madani, Kedassa M'Barka, Saadia Chemla, Yamina Ouali, Zoubida Mustapha, Zhora Nichani (victimes d'une embuscade), Colette Deliles (victime d'un accident), Nadia Lassani et Germaine Kintzler (« sauvagement assassinées³⁰ »).

Pour les autres femmes, c'est essentiellement *Bellone* et quelques témoignages écrits qui procurent le plus d'informations. La revue rend ainsi hommage à Jeanne Despré, Anne-Marie Mateudi, Andrée Leseur et Jacqueline Domergue également évoquée par Valérie André dans son livre *Madame le Général*³¹, dans lequel elle cite aussi Chantal Jourdy. Jeanne Despré était assistante sociale en chef de l'armée de l'air. Elle est tombée en service commandé le 31 décembre 1955 alors qu'elle menait une action de bienfaisance. Le 7 janvier 1956, elle est décorée de la Légion d'honneur et de la Croix d'honneur de la Croix-Rouge française à titre posthume³². Anne-Marie Mateudi était affectée dans une SAS en qualité d'auxiliaire médico-sociale. Le 22 mars 1957, elle part en mission et trouve la mort au cours d'une embuscade. Comme Jeanne Despré, c'est à titre posthume qu'elle reçoit la Croix de la Valeur militaire avec étoile d'argent³³. C'est aussi l'histoire d'Andrée Leseur, également auxiliaire sociale dans une SAS, décédée dans les mêmes circonstances quelques mois plus tôt, le 18 août 1956. Une semaine auparavant, alors qu'elle participe à un convoi, elle est prise dans une fusillade et touchée à l'estomac. « Hélas, première femme en uniforme blessée par les rebelles en Algérie, Andrée Leseur, après une passagère amélioration de son état, devait être bientôt la première femme française en uniforme « tuée » par les rebelles³⁴. » En hommage à Andrée Leseur, le général Gambiez inaugure à Oran le 27 août 1960 un pavillon qui porte son nom³⁵. C'est dans le dernier numéro de 1957 que *Bellone* annonce la mort de Jacqueline Domergue³⁶. Mais c'est dans le numéro suivant que la revue revient sur son parcours. Infirmière parachutiste secouriste de l'Air (IPSA) en juin 1951, elle devient convoyeuse de l'air en 1952. « Le 29 novembre 1957, effectuant en hélicoptère une évacuation sanitaire dans les djebels situés au sud de l'Arba (Algérie), a été grièvement atteinte par le tir des armes

³⁰ Ginette Thévenin-Copin, *Toubiba*, Paris, De Cambourg, 2005, p. 395.

³¹ Valérie André, *Madame le Général*, Paris, Perrin, 1988.

³² « Citation à l'ordre de l'Aviation Française », *Bellone*, n° 34, janvier-février 1956, p. 20.

³³ « Morte au Champ d'Honneur », *Bellone*, n° 43, juillet-août 1957, p. 18.

³⁴ Durieux, « Les Françaises en uniforme », *Bellone*, n° 38, septembre-octobre 1956, p. 41.

³⁵ « De vous à nous », *Bellone*, n° 63, novembre-décembre 1960, p. 46.

³⁶ Huguette de Puyfontaine, « Dernière heure : Jacqueline Domergue n'est plus ! », *Bellone*, n° 45, novembre-décembre 1957.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

rebelles alors qu'elle donnait tous ses soins à l'embarquement des victimes³⁷. » « Tuée d'une balle en plein front³⁸ », elle reçoit à titre posthume la Légion d'honneur et la Croix de la Valeur militaire. Chantal Jourdy était aussi infirmière convoyeuse de l'air affectée à Boufarik. Elle est morte le 8 décembre 1959 en service commandé au cours d'une évacuation de nuit de blessés par hélicoptère.

D'autres femmes ont perdu la vie en Algérie et leurs noms sont mentionnés ici ou là, dans des associations d'anciens combattants ou au cours de cérémonies. C'est le cas par exemple de Renée Bousquet, Personnel féminin de l'armée de l'air (PFAA), blessée mortellement le 26 août 1959 dans une embuscade alors qu'elle tentait de sauver plusieurs de ses camarades ou de Colette de Lauriston tombée en mer dans les mêmes circonstances que Jeanne Després³⁹.

Si l'on se fie à la base de données de *Mémoire des Hommes*, seules onze d'entre elles sont « mortes pour la France » sur les dix-huit précédemment citées. Parmi les dix EMSI recensées par Ginette Thévenin-Copin, seules quatre figurent dans la base de données. Les lieux de mémoire leur rendant hommage sont encore plus rares. Il semble que Christiane Guenon ait été relevée par *Mémorial GenWeb* sous le prénom masculin « Christian »... orthographié ainsi sur la stèle commémorative de Bordeaux. Anne-Marie Mateudi figure sur le monument aux morts de Saint-Laurent-du-Var, Andrée Leseur est répertoriée quatre fois : au mémorial de l'Afrique du Nord d'Itxassou, dans le *Livre d'Or* du comité départemental de la FNACA du VII^e arrondissement de Paris, sur le monument commémoratif du cimetière du Père-Lachaise, ainsi que sur une plaque de la mairie du VII^e arrondissement à Paris. Jacqueline Domergue est mentionnée deux fois : au mémorial des morts pour la France en Afrique du Nord de Créteil et au monument aux morts de Fresnes dans le Val-de-Marne. Renée Bousquet est citée trois fois : aux deux monuments aux morts de Saint-Félix-Lauragais et sur une plaque commémorative à Revel. Chantal Jourdy ne figure que dans le *Livre d'Or* du comité départemental de la FNACA du XV^e arrondissement de Paris. De même que Germaine Kintzler qui n'est relevée que dans « Listes municipales officielles et listes d'anciens combattants » de Levallois-Perret.

C'est donc un souvenir très inégal que la France entretient avec celles qui ont perdu la vie pendant ces trois guerres. La mémoire immédiate de la Seconde Guerre mondiale s'attarde davantage sur les disparu-e-s et les mort-e-s. Quant à la figure du héros libérateur, elle est avant tout masculine. Et c'est souvent des années plus tard que les femmes obtiennent des distinctions jusqu'alors réservées aux hommes. Les guerres de décolonisation, toutes deux soldées par des défaites, laissent alors peu de place aux commémorations ou aux récompenses. Tandis que les hommes qui reviennent de ces campagnes sont « naturellement » perçus comme des anciens combattants, cette reconnaissance est bien moins évidente pour les femmes qui ne combattent pas au

³⁷ Une Ancienne, « Jaïc Domergue », *Bellone*, n° 46, janvier-février 1958, p. 21.

³⁸ Valérie André, *Madame le Général*, op. cit., p. 172.

³⁹ Fédération nationale des anciens combattants en Algérie. « La FNACA présente la guerre d'Algérie », Calaméo, consulté le 26 avril 2010, <http://fr.calameo.com/read/00007452339ed59fa1451>

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

sens propre du terme. Comment, dans ces conditions, les considérer comme des « anciennes combattantes » ?

« Anciennes combattantes » : un néologisme ?

Parler d'« anciennes combattantes » pour les femmes peut paraître inapproprié puisqu'elles ne combattent pas, au sens premier du terme. Historiquement, un combattant est un guerrier qui se bat, seul ou en groupe, contre un ennemi⁴⁰. Cette définition d'Alain Rey n'associe pas le combattant aux armes, mais ne lui confère pas non plus un statut militaire. Ce ne sont donc pas les armes qui font le combattant mais bien son engagement – militaire ou non – au cours d'une guerre. Aujourd'hui, le statut d'ancien combattant est conditionné par l'obtention de la « carte du combattant ». Plusieurs critères sont à remplir : « Avoir appartenu à une unité reconnue comme combattante pendant au moins quatre-vingt-dix jours, avoir subi une longue captivité, avoir été évacué pour une blessure reçue ou une maladie contractée pendant le service dans une unité reconnue comme combattante, avoir reçu une blessure reconnue comme une blessure de guerre par l'autorité militaire, ou avoir fait l'objet d'une citation individuelle avec croix⁴¹. »

Puisque de nombreuses femmes engagées au cours de l'une des ces trois guerres remplissent au moins une de ces conditions, il est correct de les considérer comme des « anciennes combattantes ». Mais en théorie seulement, car dans la pratique et l'imaginaire national, la figure de l'ancien combattant reste masculine. L'appellation « anciens combattants » ne s'emploie jamais au féminin. Dans l'inconscient collectif, les anciens combattants sont forcément des hommes car cette expression « renvoie immédiatement à la guerre et à l'armée parce que la guerre rime avec combattant⁴² ». La fin des guerres d'Indochine et d'Algérie, contrairement aux Première et Seconde Guerres mondiales, n'entraîne pas d'héroïsation systématique des anciens combattants car « ces derniers faisaient une guerre lointaine, déconnectée de la Nation, une guerre de décolonisation avec toutes les connotations négatives qui entourent ce genre de conflit⁴³ ». La figure de l'ancien combattant d'Indochine ou d'Algérie est donc très loin de celle du valeureux poilu ou du résistant, particulièrement quand celui-ci est une femme.

Pour fédérer ses femmes et les aider dans leurs démarches, l'Amicale de l'AFAT (Arme féminine de l'armée de terre) a été fondée en 1947 par Hélène Terré. Il s'agit de la seule association d'anciennes combattantes répertoriée à ce jour. En 1957-1958,

⁴⁰ Alain Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaire Le Robert, 1998 (1992), p. 808.

⁴¹ « [Carte du combattant](#) », *Service-Public.fr, le site officiel de l'administration française* [en ligne, consulté le 6 janvier 2009].

⁴² Jean-Yves Boursier, « Anciens combattants, musées et fabrique du passé », dans Gilles Vergnon et Michèle Battesti (dir.), *Les associations d'anciens résistants et la fabrique de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, Vincennes, Cahiers du CEHD, 2006, p. 101.

⁴³ Michel Bodin, « Le retour d'Indochine, 1946-1955 », dans Jacques Frémeaux et Michèle Battesti (dir.), *Sorties de guerre*, Vincennes, Cahiers du CEHD, n° 24, 2005, p. 11.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

elle prend le nom d'Amicale des forces féminines françaises (AFFF) dépassant alors le seul cadre de l'armée de terre. Les statuts de l'association, tels qu'ils sont rédigés en 1995, stipulent dans l'article 1^{er} qu'il s'agit bien d'une « association d'anciens combattants », mais elle est non mixte. La condition principale pour pouvoir adhérer à l'AFFF est de justifier « de titres militaires » ou d'être « titulaire de la carte d'ancien combattant⁴⁴ ». Après analyse et dépouillement des fonds relatifs à cette association⁴⁵, il apparaît clairement que l'appellation « anciennes combattantes » est loin d'être un néologisme. Sur 150 membres dont les distinctions sont clairement détaillées, 4 % seulement sont titulaires de la Médaille de la Résistance, 5 % de la Croix de la Valeur Militaire, 19 % de la Croix du combattant volontaire de la Résistance, 36 % de la Croix du combattant, 40 % de la Croix du combattant volontaire, 48 % de la Médaille militaire, et 80 % de la Croix de guerre 1939-1945. Certaines étant même titulaires de plusieurs décorations. Le caractère militaire de l'expérience de guerre est donc intrinsèquement lié au statut d'ancienne combattante. Enfin, elles sont 30 à 40 % à être titulaires de la Légion d'honneur et/ou de l'Ordre national du Mérite. La surreprésentation des distinctions liées à la Seconde Guerre mondiale confirme bien que la victoire légitime davantage la reconnaissance que les défaites puisqu'elles ne sont qu'1 % à posséder la Croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieures. En 1995, plus des deux tiers des membres de l'AFFF étaient alors d'anciennes combattantes.

Intégrer des femmes dans la définition des anciens combattants suppose de passer outre la barrière de genre imposée par la fonction même de combattant, mais également de dépasser le caractère victorieux ou non d'une campagne. C'est ce que dénonce *Bellone* dans son dernier numéro de 1955⁴⁶. Bon nombre de femmes qui rentrent d'Indochine sont souvent mal informées, et quasiment aucune ne sait qu'elles ont le statut de combattantes et, qu'à ce titre, elles peuvent prétendre à une pension militaire et/ou d'invalidité. Les explications fournies par *Bellone* ne laissent aucune place au doute. Se basant sur les textes législatifs officiels, la revue affirme que la très grande majorité – sinon la totalité – des femmes engagées en Indochine sont des combattantes comme les autres, sous-entendu comme les hommes.

Pourtant, l'attribution de cette qualité de combattante obéit à des logiques souvent très discordantes. C'est pour répondre aux inquiétudes de ses lectrices que *Bellone* publie un deuxième article⁴⁷ sur cette question. Plusieurs PFAT ayant appartenu au Service de Santé se sont vues opposer un refus à leur demande d'attribution de la qualité d'anciennes combattantes « sous le prétexte que le Service de Santé ne pouvait être considéré comme une unité combattante ». La revue répond en s'appuyant sur plusieurs lois qui affirment que « sont considérés comme combattants, tous les militaires ou marins (masculins et féminins aussi) qui, après le

⁴⁴ *Annuaire des Forces féminines françaises, terre – air – mer*, 4^e édition, 1995, p. 1-2.

⁴⁵ Institut d'histoire du temps présent (IHTP). ARC 115. Fonds Germaine Lévy dite Gilberte Lamie (1905-2002). Dossier IV. Activités associatives et commémoratives (1945-1996).

⁴⁶ « Quelques conseils au PFAT rentrant d'Indochine », *Bellone*, novembre-décembre, n° 33, p. 45-48.

⁴⁷ « Quelques précisions », *Bellone*, n° 34, janvier-février 1956, p. 14-15.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

15 septembre 1945 et jusqu'à la date de cessation des hostilités ont effectué du service en Indochine ». Mais une fois encore, dans la pratique, c'est loin d'être une évidence. Pour pallier ces lacunes législatives et statutaires, l'Office national des anciens combattants et victimes de la guerre (ONACVG) a demandé aux instances compétentes que soit établie pour la guerre d'Indochine, la liste des unités combattantes (comme cela avait été fait pour les autres guerres et campagnes) afin d'attribuer ou non le statut de combattant aux militaires qui en feraient la demande. C'est précisément ce dont il est question dans *Bellone*, qui déplore la lenteur avec laquelle les trois armes établissent ces listes. En 1956, une première liste d'unités combattantes est publiée mais elle ne couvre que la période 1945-1949 et « comprend des formations de toutes les armes et services (y compris les formations du Service de Santé, des unités administratives, etc.)⁴⁸ » par conséquent, la quasi-totalité des femmes engagées en Indochine, y compris celles du Service de Santé, peuvent prétendre au statut d'ancienne combattante.

Cette période qui s'étend de la fin de la Seconde Guerre mondiale aux premières années de la guerre d'Indochine est également marquée par de vifs débats législatifs autour de la nature des services accomplis par les femmes depuis 1940. Tour à tour considérés comme des services civils ou militaires, le débat ne se clôt définitivement qu'en 1951 dans l'article 27 du décret du 15 octobre qui confirme que les services accomplis par les femmes depuis 1940 dans les différentes structures encadrées par l'armée sont bien des services militaires.

Dans ces conditions, « il n'est pas possible que des demandes aient été refusées à celles [...] ayant appartenu à une formation sanitaire ». Il faut attendre 1957 pour que soit publiée la liste complète des unités combattantes en Indochine⁴⁹. Et conformément au souhait de *Bellone*, celle-ci règle « définitivement la question⁵⁰ » car ces unités concernent quasiment toutes les femmes engagées en Indochine. Mais combien en sont averties ? Il est impossible de comptabiliser les femmes titulaires de la carte du combattant. Mais il n'est pas hasardeux d'affirmer que bon nombre d'entre elles sont restées dans l'ignorance de leurs droits, tant les demandes concernant le calcul de leurs pensions, retraites et soldes abondent dans les archives du SHD. Il n'est donc pas surprenant qu'elles soient si peu représentées dans les associations d'anciens combattants et si peu présentes dans la mémoire guerrière.

Pour la guerre d'Algérie, une telle réflexion est encore plus complexe puisque celle-ci n'a été reconnue comme « guerre » que très tardivement. Mais surtout, l'armée française présente sur le terrain se revendiquait comme une armée de « pacification ». Les femmes l'ayant incorporée occupaient donc essentiellement des fonctions sociales, éducatives ou humanitaires, *a priori* incompatibles avec le statut d'ancienne combattante.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ « Unités combattantes. Indochine. Période du 16 septembre 1945 au 11 août 1954. Volume arrêté à la date du 1^{er} février 1957 », *Bulletin officiel du ministère de la Guerre, édition méthodique*, Paris, n° 328-4, 1957, 132 p.

⁵⁰ « Quelques précisions », *op. cit.*, p. 14.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

Enfin, pour considérer les femmes engagées en Algérie comme des anciennes combattantes, encore faudrait-il que la France se souvienne d'elles. C'est pour combler ces trous de mémoire que Ginette Thévenin-Copin, responsable des EMSI de la zone est-constantinoise de 1961 à 1962, multiplie les interventions publiques depuis plusieurs années pour rendre hommage aux EMSI mais aussi aux Harkis qu'elle a pris en charge – comme bon nombre d'équipières – à la fin de la guerre. « C'est pourquoi je tiens à citer les noms des EMSI qui ont perdu la vie lors d'une embuscade ou lâchement assassinées. [...] Nous réitérons ici le vœu que l'ensemble de leurs noms figurent enfin sur le Mémorial édifié à Paris⁵¹. Juste reconnaissance de leur sacrifice⁵². » Ce discours prononcé en 2003 n'a eu que peu d'incidence puisque aucune des EMSI citées par Ginette Thévenin-Copin ne figure sur ce Mémorial, de même qu'aucune des PFAT ou convoyeuses de l'air. Lorsqu'elle reçoit la Légion d'honneur, elle rappelle qu'honorer une seule EMSI, « c'est les honorer toutes ». Ce témoignage d'humilité peut amener une autre remarque : en honorer une seule, c'est ignorer toutes les autres.

Si le travail des historien-n-es sur la guerre d'Algérie a mis en lumière les nombreuses exactions de l'armée, il a passablement occulté la mission à laquelle croyait la plupart des femmes qui se sont mobilisées pour l'Algérie française. Absentes des commémorations, écrasées par une culpabilité grandissante depuis plusieurs années, quasiment aucune d'entre elles ne participent aux cérémonies du souvenir du 19 mars.

À la fin de la guerre d'Algérie, les EMSI sont pour la plupart dissoutes, mais une dernière tâche leur est confiée : le rapatriement des harkis. À partir de juin 1962, Ginette Thévenin-Copin accompagne le retour des harkis. Et parmi eux, des femmes : les « harkettes⁵³ », des EMSI pour la plupart, qui ont dû elles aussi affronter « la vindicte de leurs anciens adversaires⁵⁴ ».

Comme pour les Harkis en général, le mot d'ordre sur le sort à réserver aux « harkettes » est loin d'être homogène. Si une certaine appréhension à leur sujet se dégage de toutes les archives, l'idée dominante est qu'avec un minimum d'encadrement et de soutien, elles parviendront à reprendre une « vie normale », mais dans leur pays. Quand on connaît le sort qui a été réservé aux harkis après le départ des Français d'Algérie, on peine à croire que celui des « harkettes » sera différent.

Pour finir, ce sont les monitrices du Service de formation des jeunes en Algérie (SFJA) qui, plus encore que les EMSI, sont totalement absentes du souvenir du conflit. Un récent contact avec la présidente de leur association, Colette Arnardi, a mis en lumière le réel enjeu de leur reconnaissance. À la date du 30 novembre 2010,

⁵¹ Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie sur le Quai Branly, édifié en 2002.

⁵² Archives personnelles de Ginette Thévenin-Copin consultées le 8 mars 2005.

⁵³ Terme officiel figurant dans tous les documents conservés au SHD. Il y aurait beaucoup à dire sur ce diminutif en « -ette » empreint de péjoration et de dédain.

⁵⁴ SHD. Département de l'armée de terre. 1 H 2569. Action sanitaire et sociale. Équipes médico-sociales itinérantes (1957-1962). Dossier 3. Sous-dossier « Recasement ASSRA. Démission ASSRA. 1961-1962 ».

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

les anciennes monitrices du SFJA, constituées en association, étaient en attente de leur demande auprès du secrétariat d'État aux Anciens Combattants pour être reconnues comme forces supplétives de l'armée française en Algérie. Le 18 janvier 2011, le ministre de la Défense répondait par la négative arguant que « s'agissant de personnels civils, leurs attributions essentiellement éducatives ne sauraient être assimilées à des services susceptibles d'ouvrir droit à la carte du combattant ». Il ajoute que « les membres du SFJA n'étaient pas armés et ne se sont jamais vus confier des missions de combat ou, du moins, de défense armée⁵⁵ ». Il semble qu'aux yeux du ministre, l'attribution de la carte du combattant soit l'aboutissement d'une action militaire armée avérée. Raisonner ainsi revient à nier que le SFJA était un rouage essentiel de l'armée de pacification en Algérie. Soulignant que les moniteurs du SFJA se sont vus attribuer depuis longtemps déjà l'allocation de reconnaissance, Colette Arnardi dénonce l'injustice et la discrimination dont sont victimes les monitrices⁵⁶. Cette situation est d'autant plus absurde que certaines d'entre elles ont obtenu leur carte du combattant auprès des antennes locales de l'ONAC.

Le 15 mars 2011, Colette Arnardi adressait au ministère un argumentaire de dix pages contre sa décision dans lequel elle mettait en évidence une méconnaissance totale de ce que fut le SFJA pendant la guerre d'Algérie. En mai 2011, elle était toujours dans l'attente d'une reconsidération de cette décision. Tout ceci révèle le manque de reconnaissance dont les anciennes monitrices souffrent aujourd'hui, à l'image de toutes celles qui se sont engagées entre 1954 et 1962.

« Sortir de l'oubli⁵⁷ » les femmes qui ont servi la France en Algérie est une tâche immense si l'on en croit les sources et les témoins. Et les nombreuses études d'historien-ne-s sur le sujet prouvent qu'il y a encore fort à faire.

Aujourd'hui, pour obtenir la carte du combattant, il faut – entre autres – avoir appartenu à une unité reconnue comme combattante pendant au moins 90 jours. Pour la guerre d'Algérie, l'une des conditions à remplir est d'avoir accompli une durée de services d'au moins quatre mois. C'est ainsi souvent le cas des médecins militaires, infirmiers ou aumôniers par exemple. Autrement dit, il n'est pas nécessaire d'avoir combattu soi-même pour être considéré comme ancien combattant. Mais dans la pratique et dans l'imaginaire collectif, un-e ancien-ne combattant-e est forcément associé-e au combat physique, les armes à la main et où la menace et le danger sont omniprésents. Quant à l'héroïsation des ancien-ne-s combattant-e-s ou des mort-e-s pour la France, elle résulte la plupart du temps d'une résistance héroïque au danger, ou d'un combat héroïque lui aussi. Rares sont les hommes à être considérés comme tels, s'ils n'ont pas appartenu au commandement, s'ils n'ont pas été blessés ou capturés. Alors, en toute logique, la figure de l'héroïne militaire est encore plus difficile à construire. Parmi les survivantes qui ont été érigées en héroïnes, Geneviève de Galard fait figure d'exception. Non combattante puisque convoyeuse de l'air en Indochine, mais seule femme militaire bloquée parmi les hommes dans la cuvette de

⁵⁵ Colette Arnardi : archives personnelles reçues le 7 mai 2011.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ « De vous à nous », *Bellone*, n° 55, juillet-août 1959, p. 44.

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

Dien Bien Phu, capturée ensuite par le Vietminh, sa libération le 11 mai 1954 la hisse au rang d'« héroïne de Dien Bien Phu⁵⁸ », comme en témoigne la « une » que *Paris-Match* lui consacre en juin de la même année.

Les associations d'anciens combattants, qui incarnaient dans les années 1920 et 1930 une union contre la guerre, pour les droits et la réinsertion des combattants dans la société civile, ne comptaient alors dans leurs rangs que très peu de femmes, la plupart étant des veuves ou des victimes de guerre. L'après-Seconde Guerre mondiale féminise ces associations déjà existantes et celles nouvellement créées, même si les femmes tardent à y entrer.

Force est de constater que les faits de guerre féminins restent en marge de ceux des hommes qui sont l'incarnation même des valeurs combattantes, empreintes de virilité et de courage, vertus que la société et l'armée peinent à attribuer aux femmes. L'idée qu'une femme puisse accomplir des actes de bravoure dignes de ceux des hommes est loin d'être acquise.

Dans ces conditions, on comprend mieux pourquoi ce sont les militaires féminines d'aujourd'hui qui sont souvent vues comme des pionnières. C'est parce que celles qui les ont précédées dans cette carrière demeurent oubliées de la mémoire combattante et – par la force des choses – de la société en général.

La construction et la prise en compte de la mémoire de ces femmes passe donc par une désacralisation des assignations de genre dans l'histoire militaire : étape indispensable pour aboutir à la reconnaissance de leurs « faits d'armes » passés et à leur intégration dans l'enseignement de l'histoire des guerres françaises.

L'auteur

Élodie Jauneau, docteure de l'université Paris Diderot, a soutenu sa thèse en 2011, *La féminisation de l'armée française pendant les guerres (1938-1962) : enjeux et réalités d'un processus irréversible*, sous la direction de Gabrielle Houbre. Elle a publié : « Les femmes dans l'armée française pendant les guerres (XIX^e-XX^e siècles) », *Encyclo*, n° 1, 2012, p. 57-71, « Des femmes dans la 2^e DB du général Leclerc. Le groupe Rochambeau », *Travail, Genre et Sociétés*, n° 25, 2011, p. 101-124, et « Genre et récit de guerre. La parole des femmes de la Grande Muette », *NEF*, 25, n° 1, 2010, p. 127-147.

Résumé

Parce que les femmes ne sont jamais considérées comme des soldats à part entière – d'abord parce que ce sont des femmes, ensuite parce qu'elles ne sont pas armées – bon nombre d'« héroïnes » de guerres sont ignorées de la mémoire combattante. Évoluant en marge du reste des troupes, elles sont également en marge de l'imaginaire collectif. Et pourtant.

De la Seconde Guerre mondiale à la guerre d'Algérie, elles sont nombreuses à avoir servi sous les drapeaux et sous l'uniforme, certaines d'entre elles ayant même trouvé la mort. Mais qui se souvient aujourd'hui de ces militaires féminines de la première

⁵⁸ *Paris-Match*, n° 271, 5-12 juin 1954, « une ».

Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

génération, sinon elles-mêmes et quelques hommes œuvrant pour leur reconnaissance ?

Mots clés : soldates, guerres, mémoire, combattantes, genre.

Abstract

Women are not considered full soldiers, first because they are women, second because women are not allowed to take on full-fledged combat roles. Female war heroes are not fully recognized as veterans. Excluded from combat units, they were also excluded from collective memory and commemoration. And yet!

From World War II to the Algerian War, many women served in the French military, some of them even died. But who cares for these first generation of female soldiers of the first generation, but themselves and some men working for their official recognition?

Key words : Women Soldiers, Wars, Memory, Women Fighters, Gender.

Pour citer cet article : Élodie Jauneau, « Les "mortes pour la France" et les "anciennes combattantes" : l'autre contingent de l'armée française en guerre (1940-1962) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]